Image not found or type unknown

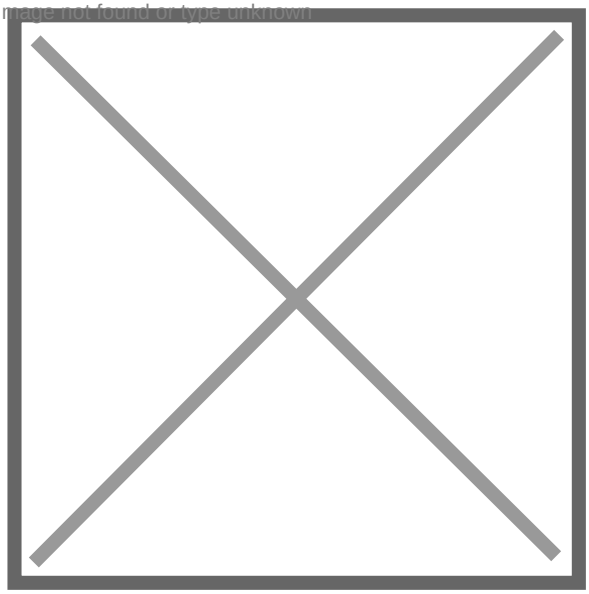

RSA et Propriétaire : incompatibilité?

Par **Christellerou**, le **16/06/2019** à **23:06**

Bonsoir,

Je vous explique brièvement ma situation.

J'ai crée mon entreprise il y a de cela 2 ans, mais celle-ci ne me permet pas encore de pouvoir me dégager un salaire.

Je vivais donc avec mon allocation chômage qui a pris fin en novembre 2018.

Tout naturellement, j'ai fait une demande de RSA auprès de la CAF qui m'a été réfusée .

J'ai donc fait un recours auprès du conseil départemental mais celui vient d'être refusé également.

Dans le courrier reçu en recommandé, il m'informe que comme je suis propriètaire d'un appartement , je ne peux prétendre au RSA.

En effet, je suis propriètaire d'un bien que je mets en location et qui me rembourse mon crédit.

Pour le conseil départemental , ses ressources que je perçois contribue directement à la conservation de mon patrimoine.

Voici leur réponse mots pour mots:

" En l'espèce, les tableaux d'amortissement que vous nous avez fait parvenir font apparaitre un montant de remboursement (interets) de 126.49€ mensuel, ce qui porte vos ressources à

prendre en compte dans l'assiette de calcul du RSA à 503.51€ . Or, le revenu garanti au 1er janvier 2019 , pour une personne seule, s'élevait à 484.81€"

Je suis complètement désenparée . Un recours contentieux cette fois-ci serait il utile?

Merci pour votre retour

Par **BrunoDeprais**, le **17/06/2019** à **09:09**

Bonjour

L'adminstration se fiche complètement que vous ayez un crédit ou pas, le montant des loyers rentre dans vos revenus.

A partir de là, vous pouvez oublier les aides sociales.

Par **nihilscio**, le **17/06/2019** à **09:30**

Bonjour,

[quote]
L'adminstration se fiche complètement que vous ayez un crédit ou pas, le montant des loyers rentrent dans vos revenus.

[/quote]
Non, elle ne s'en fiche pas complètement.

L'administration calcule le revenu foncier net, c'est à dire les produits moins les charges. Les intérêts des emprunts sont des charges.

Par **BrunoDeprais**, le **17/06/2019** à **16:18**

Bonjour

Oui je suis au courant, étant propriétaire foncier.

Mais dans le cas présent, le revenu net semble être trop important pour pouvoir bénéficier d'aides sociales.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés